



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

52 3439 01 BECSÜS I. (ÉKSZER SZAKIRÁNY)

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

COMMISSAIRE-PRISEUR I. (ORIENTATION JOAILLERIE)
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Le spécialiste est en mesure de: - participer: = à déterminer, à évaluer, d'une façon professionnelle, les métaux précieux, les bijoux, les produits de maroquinerie, les horloges et à déterminer le prix de rachat, = à déterminer les particularités et les caractéristiques des objets rachetés, = à déterminer les périodes de l'histoire des arts, les styles artistiques, à reconnaître les signalisations en métal, à définir l'âge et l'origine des objets, = à reconnaître les spécificités techniques caractéristiques pour les périodes différentes de l'histoire des arts, = à réaliser les examens de netteté connus dans le commerce, en vue de la détermination de la valeur du brillant, d'exécuter des calculs d'alliage, = à reconnaître les faux et à utiliser des méthodes d'examen, = à déterminer d'une façon professionnelle les objets mises en gage dans les maison de gage (bijoux, maroquinerie, horloges), à définir le montant du prêt à gage, en fonction de la demande du marché et la politique commerciale et financière de la maison, = dans les activités commerciales du magasin (du succursale), = dans l'exécution des opérations administratives prévues (pièces justificatives, bon d'achat, contrat, gestion d'especes, inventaires), = dans la défense des intérêts des consommateurs. - a vérifier l'existence des pièces justificatives imposées en relation avec la vente des produits, ainsi que leur précision et conformité aux règles; - a assurer: = que l'état des produits, équipements et accessoires confiés à sa gestion sont en bon état, = que les clients sont informés d'une manière professionnelle et courtoise, = que les lois, réglementations et autres règles concernant le commerce des objets d'art sont respectés.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3627 Commissaire-priseur (joaillerie)

1324 Agent commerciale en d'autres domaines du commerce et de la distribution des produits

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		650 heures

Niveau d'entrée requis:

- terminer la dernière année de l'enseignement secondaire

Informations complémentaires:

MATIERES OBLIGATOIRES DE THEORIE PROFESSIONNELLE

Total: 100 heures

MATIERES OBLIGATOIRES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Total enseignement pratique: 100 heures

Information complémentaire (y compris la description de la méthode nationale de qualification):

Le système de qualification est fondé sur les exigences professionnelles et d'examen établies selon des critères et structure uniformes, prévues par la législation. Elles comprennent les éléments suivants:

- le numéro d'identification, l'intitulé de la qualification professionnelle tels qu'ils figurent dans la Liste Nationale des Formations (OKJ) et le numéro FEOR y associé (FEOR – Systeme de classification type des professions),
- les pré-requis scolaires et professionnels nécessaires pour la formation, les exigences en matière d'aptitude à la profession et de compétences professionnelles, ainsi que la pratique requise,
- l'emploi, l'activité les plus caractéristiques auxquels la qualification professionnelle donne accès, ainsi que la description sommaire du métier, la liste des qualifications professionnelles proches,
- la durée de la formation nécessaire pour obtenir la qualification professionnelle, le nombre d'heures maximum, la part de la formation théorique et pratique, le nombre d'années de formation professionnelle à l'école de formation professionnelle, la durée de la formation professionnelle initiale, la possibilité d'organiser un examen de niveau permettant d'évaluer l'efficacité de la formation pratique,
- les exigences professionnelles de la qualification professionnelle,
- les exigences relatives à l'examen professionnel.

Les exigences professionnelles et d'examen sont qualifiées par les commissions des groupes de métiers de la Liste Nationale des Formations et par le Conseil National de la Formation Professionnel, puis elles sont publiées dans une règle juridique.

Accès aux exigences professionnelles et d'examen : <http://www.nive.hu>

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.09.14

CACHET